

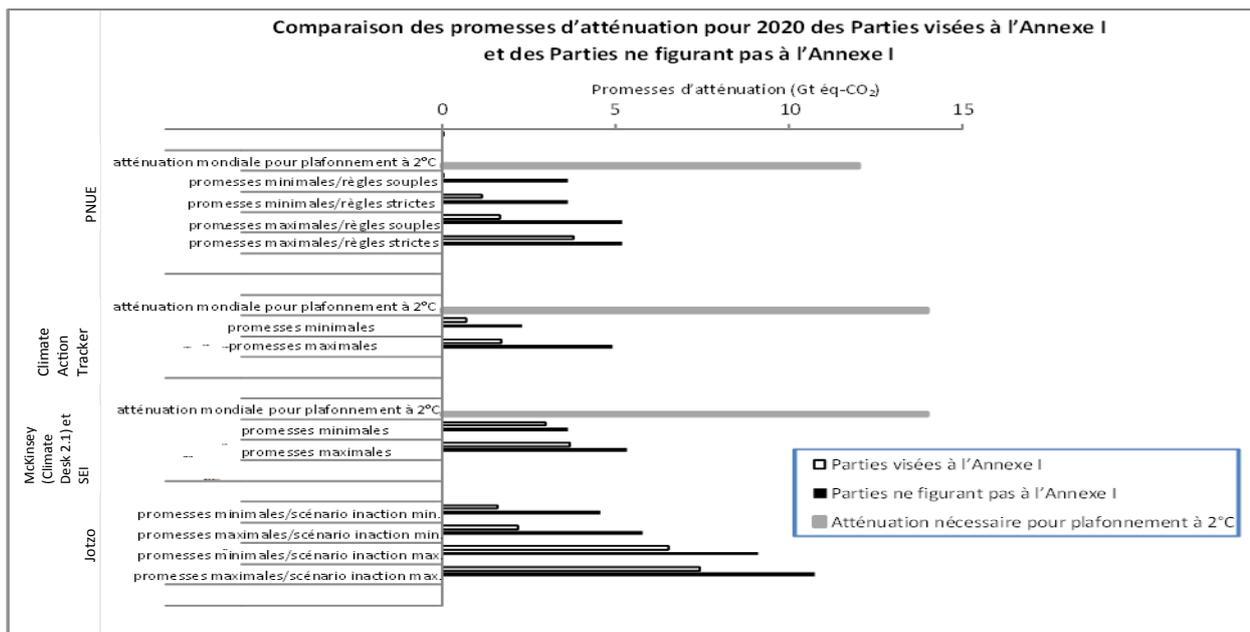
Promesses des Parties visées à l'Annexe I, « failles » dans les règles de calcul et leurs incidences sur la réalisation du scénario plafonnant le réchauffement planétaire à 2°C

Par Sivan Kartha* / **

L'Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI, pour son sigle en anglais) a publié dernièrement un rapport¹ qui examine quatre récentes études approfondies sur les promesses d'atténuation faites par les pays dans le cadre des Accords de Cancún, dans le but de comparer les promesses des pays développés (Parties visées à l'Annexe I) aux promesses des pays en développement (Parties ne figurant pas à l'Annexe I). Selon ce rapport, les études s'accordent largement sur le fait que les promesses des pays en développement repré-

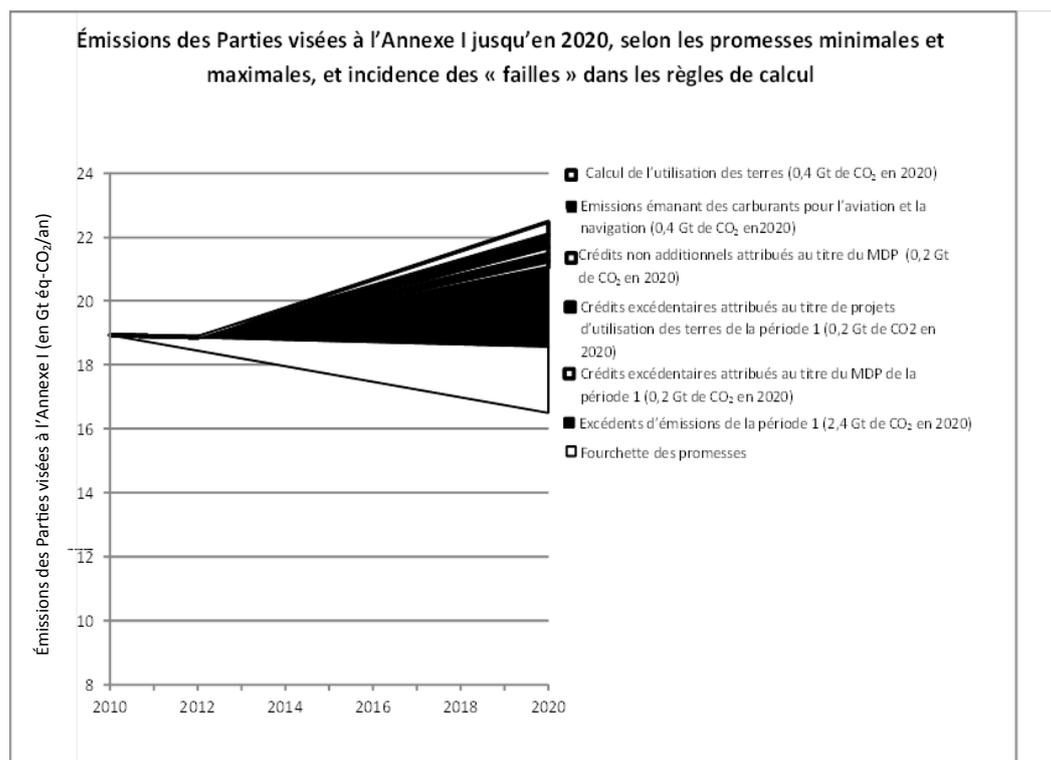
sentent des efforts d'atténuation plus importants que celles des pays développés. Cette conclusion est d'autant plus solide qu'elle est valable pour les quatre études et dans tous les cas analysés, et ce malgré la diversité des hypothèses et des méthodes utilisées et les différences substantielles de quantifications des promesses.

Les promesses des Parties visées à l'Annexe I sont encore plus affaiblies par une série de règles de calcul, de méthodes et d'autres



*Sivan Kartha est chercheur à l'Institut de Stockholm pour l'environnement.

**Traduit de l'anglais par Emeraude Antille



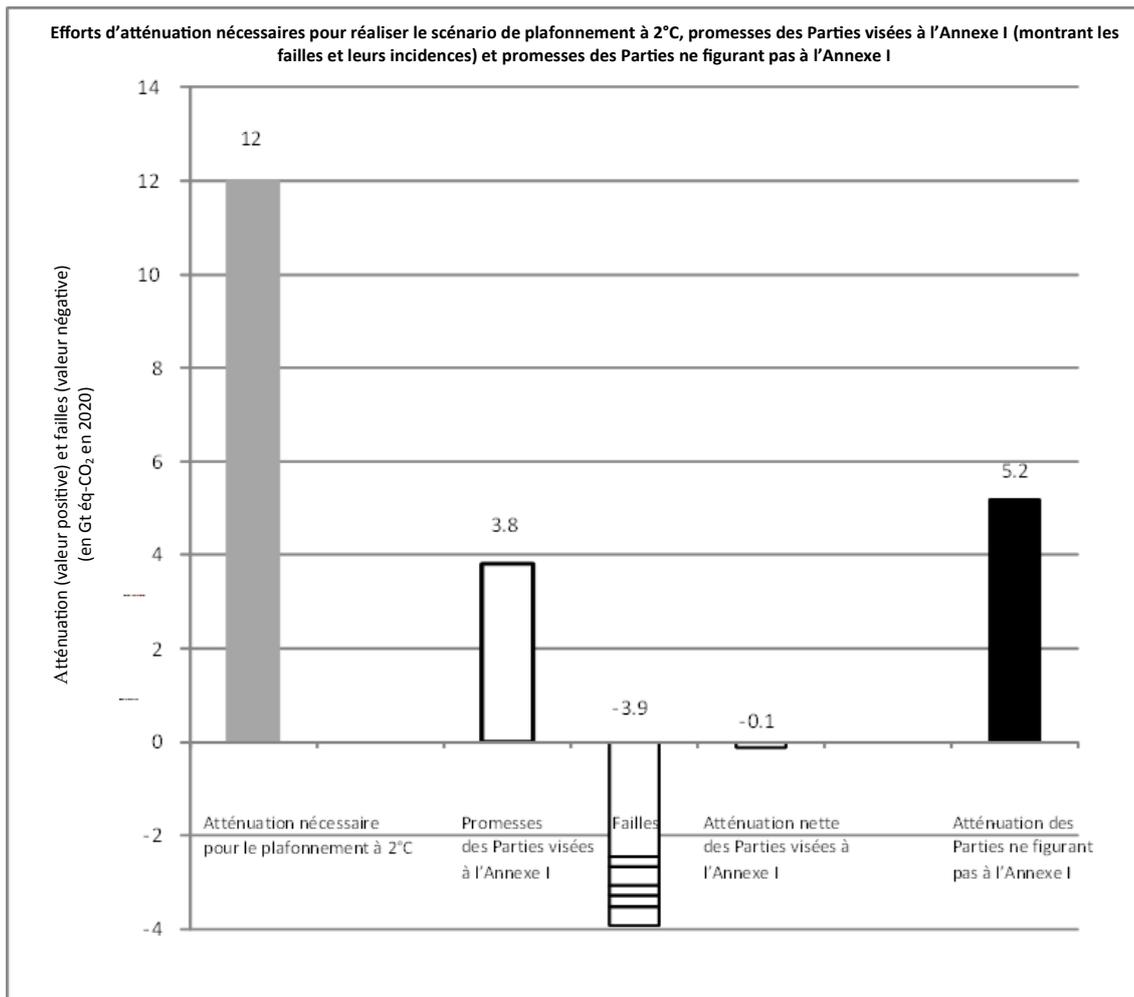
moyens techniques, souvent appelés « failles ». Ensemble, ces failles fournissent aux Parties visées à l'Annexe I des moyens de remplir leurs objectifs en matière de réduction sans atténuer concrètement leurs émissions. Le tableau ci-dessus présente les effets des promesses minimales et maximales faites par les Parties visées à l'Annexe I sur les émissions, et les conséquences récurrentes de six failles.

Les failles représentent environ 4 Gigatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (Gt éq-CO₂) en 2020 :

1. Excédents d'émissions de la première période d'engagement (11 Gt éq-CO₂ au total, environ 2,4 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)²
2. Crédits carbone excédentaires attribués au titre du Mécanisme de développement propre (MDP) pendant la première période d'engagement (1 Gt éq-CO₂ au total, environ 0,2 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)³
3. Crédits carbone excédentaires attribués au titre de projets d'utilisation des terres (unités d'absorption) de la première pé-

- riode d'engagement (1 Gt éq-CO₂, environ 0,2 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)⁴
4. Crédits carbone non additionnels attribués au titre du MDP pendant la deuxième période d'engagement (0,2 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)⁵
5. Émissions émanant des carburants pour l'aviation et la navigation (augmentation non prise en compte pour les Parties figurant à l'Annexe I) (0,4 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)⁶
6. Méthodes de calcul pour l'utilisation des terres (par exemple, niveaux d'émissions prévus) (0,4 Gt éq-CO₂ par an d'ici 2020)⁷

Nous observons qu'il s'agit d'une estimation relativement conservatrice de la portée des failles dans les règles de calcul ; les Parties visées à l'Annexe I pourraient profiter de ces failles si les règles ne sont pas changées de manière à les éliminer. Certaines analyses concluent que les incidences des excédents d'émission, des méthodes de calcul de l'utilisation des terres et des crédits non additionnels attribués au titre du MDP sont plus importantes. De plus, il est possible que de nouvelles unités de quantité attribuées (UQA) soient créées,



puisque certaines Parties visées à l'Annexe 1 ont présenté des promesses moins ambitieuses que leurs émissions prévues selon le scénario de l'inaction. (D'après les estimations, cela pourrait représenter encore 1 Gt eq-CO₂ en 2020)⁸. Enfin, il faut citer la possibilité que les crédits attribués au titre du MDP soient comptés double, ce qui pourrait représenter une faille de 1 Gt eq-CO₂ par an d'ici 2020⁹ qu'il faut ajouter au volume total. Ces deux derniers éléments ne figurent pas dans le graphique précédent.

Ensemble, les failles dans les calculs pourraient atteindre un volume supérieur à celui des promesses faites par les Parties visées à l'Annexe I. Selon les estimations¹⁰, les promesses conditionnelles (maximales) des Parties visées à l'Annexe I atteignent approximativement 3,8 Gt eq-CO₂ en 2020. La somme des failles atteint environ 3,9 Gt eq-CO₂ en 2020, ce

qui signifie que les Parties visées à l'Annexe I pourraient tenir leurs promesses sans faire aucun effort réel d'atténuation. Dans le tableau ci-dessus, ces chiffres sont comparés aux efforts d'atténuation mondiaux nécessaires pour maîtriser la hausse de la température en-dessous de 2°C (scénario de plafonnement à 2°C) (12 Gt eq-CO₂), et à l'estimation des promesses conditionnelles (maximales) présentées par les Parties ne figurant pas à l'Annexe I (5,2 Gt eq-CO₂).

Comme nous pouvons le voir, les six failles prises en compte ici, qui ont été estimées de manière conservatrice et excluent deux failles potentielles supplémentaires, atteignent un volume supérieur à celui des promesses d'atténuation des Parties visées à l'Annexe I. En prenant en compte tous ces éléments, il ressort que les Parties visées à l'Annexe I ne feraient aucune contribution

nette pour remplir l'objectif de 12 Gt éq-CO₂ nécessaire à la réalisation du scénario de plafonnement à 2°C.

D'après la présente analyse, la réalisation du scénario de plafonnement à 2°C exigerait :

- i. que les Parties visées à l'Annexe I augmentent sensiblement le niveau d'ambition de leurs promesses ;
- ii. que les Parties visées à l'Annexe I négocient des règles de calcul sensiblement plus strictes afin d'éliminer les faillies ;
- iii. que les Parties visées à l'Annexe I renforcent sensiblement leurs engagements financiers et technologiques, afin que les Parties ne figurant pas à l'Annexe I puissent remplir leurs promesses conditionnelles et les renforcer.

Notes

¹Kartha, S., et Erickson, P., 2011. *Comparison of Annex 1 and non-Annex 1 pledges under the Cancun Agreements*. Document de travail WP-US-1107 de l'Institut pour l'environnement de Stockholm. <http://sei-us.org/publications/id/393>

²Rogelj, J., Nabel, J., Chen, C., Hare, W., Markmann, K., Meinshausen, M., Schaeffer, M., Macey, K., Hohne, N., 2010. "Copenhagen Accord pledges are paltry" *Nature*, Vol. 464, 22 avril 2010, 1126-1128;
den Elzen, M. G. J., Hof, A. F., Mendoza Beltran, M. A., Roelfsema, M., van Ruijven, B. J., van Vliet, J., van Vuuren, D.P., Höhne, N., Moltmann, S., 2010. *Evaluation of the Copenhagen Accord: Chances and risks for the 2°C climate goal*. Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas. Rapport n° 500114018.

³UNEP Risoe CDM/JI Pipeline Analysis and Database, <http://cdmpipeline.org/>. Estimation des réductions d'émissions certifiées (CER) émises jusqu'en 2012.

⁴Rogelj et al., 2010; den Elzen et al., 2010.

⁵Schneider, L., 2007. *Is the CDM Fulfilling Its Environmental*

and Sustainable Development Objectives? An Evaluation of the CDM and Options for Improvement, Berlin : Öko-Institut ; Wara, M. W., et Victor, D. G., 2008. *A Realistic Policy on International Carbon Offsets*. Document de travail n°74, avril, Stanford: Université de Stanford, Programme sur l'énergie et le développement durable ;

Haya, B., 2009. *Measuring Emissions Against an Alternative Future: Fundamental Flaws in the Structure of the Kyoto Protocol's Clean Development Mechanism*. Berkeley : Groupe sur l'énergie et les ressources, Université de Californie.

⁶Terry, S., 2010. *Integrity Gap: Copenhagen Pledges and Loopholes*. Conseil néo-zélandais pour la durabilité.

⁷Analyse du Réseau Action Climat sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) tenant compte des incidences des règles (461 Mt CO₂/an).

⁸Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2010. Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matières de réduction d'émissions. Disponible sur http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport/pdfs/The_EMISSIONS_GAP_REPORT.pdf.

⁹Erickson, P., Lazarus, M., et Larsen, J., 2011). *The Implications of International Greenhouse Gas Offsets on Global Climate Mitigation*. Document de travail du SEI, WP-US-1106. Seattle, WA: Institut pour l'environnement de Stockholm-U.S. Center. Disponible à l'adresse : <http://sei-us.org/publications/id/380>.

¹⁰Pour les promesses des Parties visées à l'Annexe I et les promesses des Parties ne figurant pas à l'Annexe I, voir Kartha et Erickson, 2011, cité dans la note 1. Plus précisément, il s'agit des estimations du Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matières de réduction d'émissions du PNUE*, et du *McKinsey Climate Desk v2.1* ; l'analyse des promesses provient du SEI.



Chemin du Champ d'Anier 17
PO Box 228, 1211 Genève 19

Téléphone : (4122) 791 8050
Fax : (4122) 798 8531
E-mail : south@southcentre.org
<http://www.southcentre.org>